

Les PP

- [La facturation électronique pour 2026](#)

La facturation électronique pour 2026

Hello les PP,

Pour facturer de manière électronique voici ce dont vous aurez besoin :

Pour 2026, pas besoin d'émettre des factures avec la facturation électronique. En tant qu'indépendant vous ne recevez pas de facture donc rien à faire de ce côté là. En 2027 par contre il y aura des choses à faire.

Pour Sept 2026 il y a quelques règles à respecter tout de même :

- Ajouter sur vos facture La catégorie de l'opération : livraison de biens, prestation de services ou opération mixte
- ajouter systématiquement le SIREN du client.
 - L'UdN c'est :
SIREN : 810308528 et Numéro TVA: FR60810308528 (pas nécessaire)
- L'adresse du client : 395 ROUTE DE BROISSIEUX, 73340 BELLECOMBE-EN-BAUGES
- les sites disent de trouver une palteforme agréé pour recevoir des factures pro. Vous pouvez acheter via votre autoentreprise en indiquant le SIRET lors de votre achat. ça ne sert strictement à rien mais c'est possible. Du coup il nous faudra touste une plateforme agréée. Je conseil SuperPDP, c'est gratuit, mais sinon a voir avec votre outil de facturation et je pense qu'il doit vous renseigner via un des ses articles. Car c'est un gros sujet :)

Pour Septembre 2027, il vous faudra :

- Un logiciel de facturation qui est certifié par l'état : <https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees>
 - Oui car avec la facturation électronique et même avant il y avait des règles à respecter notamment la modification de facture une fois validé... c'est normalement interdit !
 - Il existe des logiciels gratuits :
 - 100% gratuit : <https://www.facture.net/> (Avec facturaiton electronique)
 - Henri avec une partie gratuite, à voir lres limitations :
<https://www.henri.com/nos-formules/> (avec facturation electronique)
- Ensuite votre logiciel devra se relier à une plateforme agréée : PA. Moi j'utilise SuperPDP (payant à l'emission) mais il en existe d'autre comme DEXT conseillé par contre expert comptable